

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 21 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260429-CA202604-DEL1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

**Nombre de conseillers**

en exercice 13  
présents 9 (+ 4 pouvoirs)  
votants 13

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

**LE VINGT-NEUF AVRIL** à dix-huit heures quinze,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

**Étaient présents :** M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; Mme Christelle POURCEAU, Mme Sylvie LEMOINE, M. Jean de FONTANGES, Mme Patricia EDET, Mme Marie-Carmen BOUVIER ; Mme Eliane LELONG ; Monsieur Georges BERCY.

**Excusés :**

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)
Mme Angélique GOURAUD	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. René JUSTICE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)
Mme Marine BOUCHARD	(Pouvoir donné à Mme Christelle POURCEAU)

Mme Christelle POURCEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil d'administration ;

- Vu** Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L.123-6 ;
- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** Le renouvellement du Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard ;
- Vu** La délibération en date du 7 avril 2026 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS ;
- Vu** L'arrêté du Maire en date du 20 avril 2026 portant nomination des représentants des associations intervenant sur le territoire communal et cantonal ;
- Vu** le rapport du président.

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale doit être composé, conformément aux dispositions légales en vigueur, de membres issus du Conseil municipal et de représentants d'associations intervenant dans le domaine de l'action sociale.

**CONSIDÉRANT** que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient d'installer les représentants désignés par délibération du 7 avril 2026.

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire a procédé à la nomination des représentants associatifs appelés à siéger au sein du Conseil d'administration.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de constater officiellement l'installation de l'ensemble des membres au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Ainsi, sont installés dans leurs fonctions d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale de La Ferté-Bernard les membres suivants, désignés par le Conseil municipal :

- Mme Sylvie SEQUEIRA
- M. Christophe BISI
- Mme Christelle POURCEAU
- Mme Sylvie LEMOINE
- M. Jean de FONTANGES
- Mme Angélique GOURAUD

Sont également installés dans leurs fonctions d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale de La Ferté-Bernard les représentants d'associations nommés par arrêté du Maire en date du 20 avril 2026 :

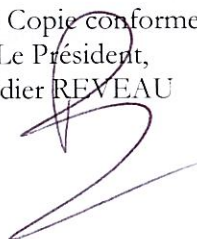
- Mme Patricia EDET, représentante de la Mission Locale
- Mme Marie-Carmen BOUVIER, représentante de l'UNAFAM
- M. René JUSTICE, représentant de Génération Mouvement
- Mme Marine BOUCHARD, représentante de l'ADAPEI
- Mme Eliane LELONG, représentante de la Ligue contre le Cancer
- M. Georges BERCY, représentant de la Croix-Rouge

Le Secrétaire de séance

Christelle POURCEAU



Pour Copie conforme  
Le Président,  
Didier REXEAU



*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.*